



## SECTION FAFA

RÉUNION RESTREINTE DU 15 JANVIER 2019

### Avant-Propos

## LE FAFA

Le **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, par solidarité auprès du Football Amateur.

Le dispositif, qui comporte quatre cadres d'intervention (emploi, équipement, transport, formation) est ouvert à la fois aux instances et aux clubs FFF, mais aussi sur la partie équipements aux collectivités locales.

Financement : [voir fiche annexe en rubrique FAFA du site Internet – rubrique Document](#)

A noter que pour certains projets cette saison 2018/2019, 2 bonifications sont possibles :

- 10% pour les projets en zone de revitalisation rurale et quartiers prioritaires de la ville.
- 20% sur le montant calculé initialement, aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde Féminines de la FIFA 2019.

### Fonctionnement

**Les dossiers et informations concernant le nouveau dispositif FAFA saison 2018/2019 sont consultables et enregistrables sur le site du District du Val-d'Oise de Football (DVOF 95).**

Les clubs et collectivités locales du Val-d'Oise doivent consulter la fiche projet et le cahier des charges puis adresser tous les éléments nécessaires pour avoir un dossier complet via des fichiers numériques individuels (1 pièce jointe par Pièce à fournir) en nommant chaque pièce.

Mail d'envoi : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Contact DVOF 95 soit par E-mail : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

soit par Tél : 01.34.08.11.28 (aux horaires d'ouverture du DVOF + pour les questions techniques sur les équipements, de préférence le mardi à partir de 14h30)

### Dossiers en cours

#### Saison 2018/2019

Ville de ST OUEN L'AUMONE :

Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

**Dossier complet**

Ville de GARGES LES GONESSE :

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

**Pièce manquante : Avis préalable favorable pour un éclairage\* (en cours)**

Club R.C. GONESSE :

Acquisition d'un véhicule de transport

**Accord de la Ligue**

Club F.C. FRANCONVILLE :

Acquisition d'un véhicule de transport

**Accord de la Ligue**



## Dossiers en création

### Saison 2018/2019

Ville d'ARGENTEUIL :

Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

***Pièce manquante : Avis préalable favorable pour un éclairage\* (en cours)***

Ville de DEUIL LA BARRE :

Création d'un « Club House »

***Pièce manquante : Devis descriptif et estimatif (en cours)***

Ville de DEUIL LA BARRE :

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

***Pièces manquantes : Devis descriptif et estimatif, avis préalable favorable pour un éclairage\*, avis préalable favorable pour une installation sportive\*, délibération du maître d'ouvrage***

Ville de MONTMORENCY :

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

***Pièces manquantes : Devis descriptif et estimatif, avis préalable favorable pour un éclairage\*, avis préalable favorable pour une installation sportive\*, délibération du maître d'ouvrage***

\* **Les demande d'avis préalables** sont téléchargeables via les liens ci-après et sont à transmettre à votre district :

- demande d'avis préalable : éclairage
- demande d'avis préalable : installation sportive

### ATTENTION

**Tous les porteurs de projets disposent d'un mois à compter de la notification des pièces manquantes pour compléter leur dossier, à défaut celui-ci sera considéré comme non recevable**